

Action sociale : Le nouveau PASS Territorial du CDG59 pour la période 2021-2026

Guy Decloquement

Directeur des Finances, des marchés
publics et de l'action sociale du CDG59

Ludivine Debove

Responsable Développement PLURÉLYA

- I. Le CDG59 par M. Plateau, Vice-Président du CDG59**
- II. Présentation du contrat-cadre d'action sociale PASS Territorial**
- III. Présentation de l'offre PLURÉLYA**

Ressources et contacts

Questions / Réponses

Véritable levier en matière de ressources

humaines, les employeurs publics peuvent participer au financement de l'action sociale individuelle ou collective au bénéfice de leurs agents. Celle-ci permet :

- **d'améliorer** les conditions de vie des agent-es publics et des membres de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement de l'enfance et des loisirs ;
- **d'aider** les agent-es à faire face aux situations difficiles et aux événements de la vie.



3



Présentation du nouveau contrat cadre d'action sociale



A. Le contexte général : l'accompagnement social de l'emploi

1. L'accompagnement social de l'emploi dans son environnement RH
2. Le périmètre de l'accompagnement social de l'emploi
3. L'accompagnement social dans son environnement juridique

B. Le contexte particulier de l'action sociale stricto sensu

1. Définition de l'action sociale
2. Le contexte de l'intervention du Cdg59 et spécificité des contrats-cadre d'action sociale
3. La réponse du Cdg59 au regard du dispositif

4

II.A.1. Le contexte général : l'accompagnement social de l'emploi



II.A.2. Le périmètre de l'accompagnement social de l'emploi

L'action sociale

Article 9 de la loi du 13 juillet 1983

Améliorer les conditions de vie des agent·es et de leurs familles dans les domaines :

- de la restauration ;
- du logement ;
- de l'enfance et des loisirs,
- ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La protection sociale

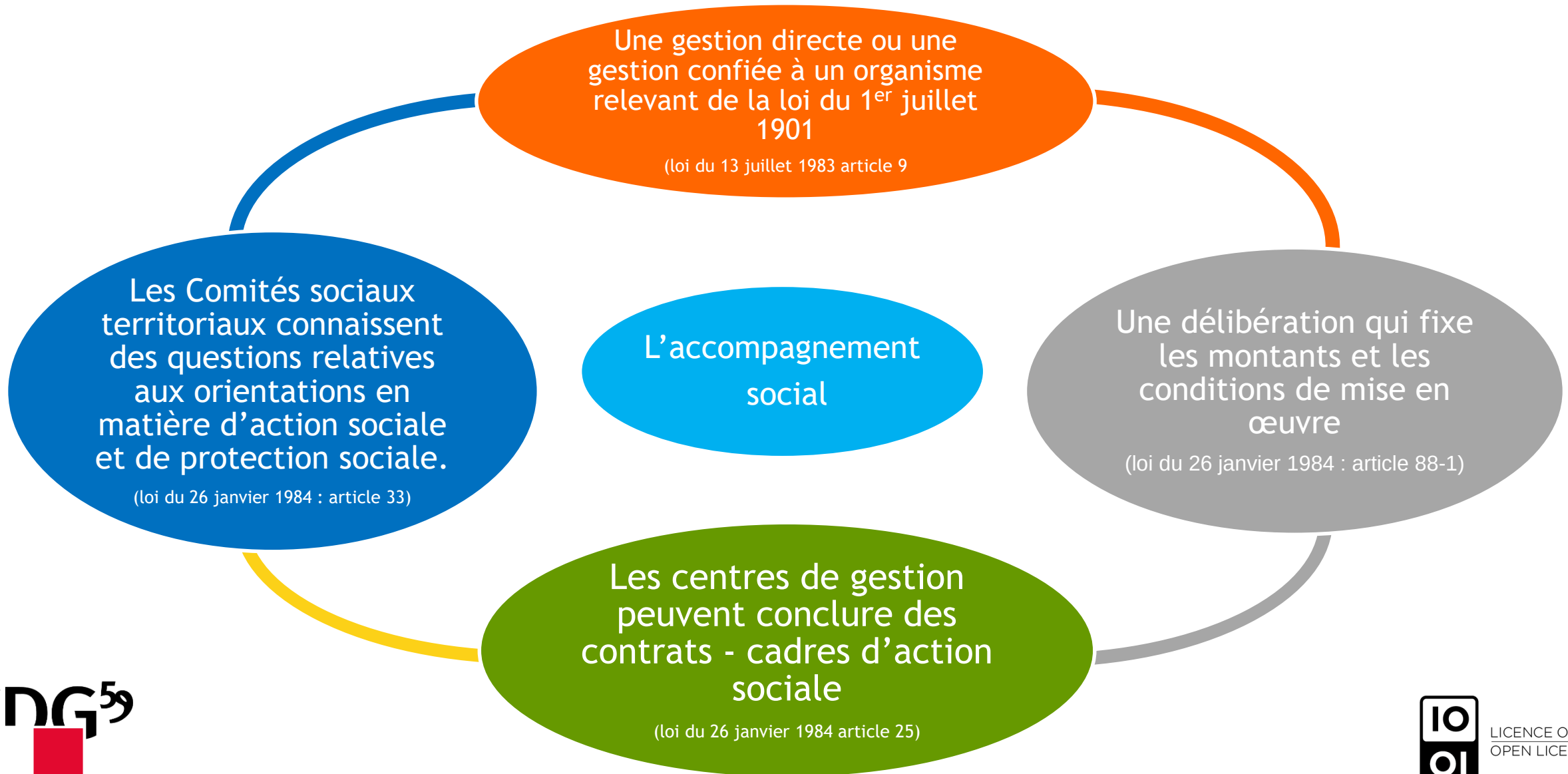
Article 22 bis de la loi du 13 juillet 1983

La protection sociale complémentaire couvre deux domaines :

- Les risques d'atteinte à l'intégrité physique « risque santé » ;
- Les risques liés à l'incapacité de travail « risque prévoyance »

Les collectivités peuvent intervenir sur ces deux champs.
Une ordonnance va modifier les conditions de financement de la protection sociale (un webinaire à venir).

II.A.3. L'accompagnement social dans son environnement juridique



II.B.1. Définition de l'action sociale

Collective ou individuelle, elle vise à améliorer les conditions de vie des agent·es et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Article 9
de la loi
du
13 juillet 1983

Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée.
Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.

Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération
et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi
ou de la manière de servir.

8

II.B.2. Le contexte de l'intervention du CDG59 et spécificité des contrats-cadre d'action sociale

Un contrat mutualisé et partagé :

- Un contrat mutualisé à l'échelle de l'ensemble des collectivités ;
- Le Cdg59 garant du contrat.

Un contrat sécurisé juridiquement :

- Une action sociale confiée à un organisme qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901 après mise en concurrence.
- Un contrat qui évite les écueils de la gestion directe (URSSAF, requalification des prestations...)

Un contrat qui répond aux objectifs de la loi :

- Il définit les prestations et les actions ;
- Il permet aux collectivités de budgéter la dépense.

II.B.3. La réponse du CdG59 au regard du dispositif

Un contrat conclu pour une **durée de 6 ans**

Un choix entre **6 formules**

Une **formule spécifique au contrat « formule découverte »**
(amorcer une politique d'accompagnement social)

Une **mutualisation entre toutes les collectivités**
et tous les **établissements**

Un **dispositif de suivi et de pilotage** qui associe les **collectivités**
et les **organisations syndicales**.

Un **contrat qui peut évoluer**
(une attention particulière pour les personnes fragiles)

10

III. Présentation de l'offre PLURÉLYA



Plurélya, en quelques mots :

- > **Association loi 1901** à but non lucratif. **Organisme paritaire et pluraliste** : le Conseil d'Administration est composé pour moitié d'**élus** et pour moitié de représentants des principaux **syndicats**.
- > Gestionnaire **historique** (depuis 1966) de l'action sociale et culturelle des **personnels territoriaux**, agréée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé en 2017 pour la **Fonction Publique Hospitalière**.
- > **Sa mission** : accompagner les agent-es dans tous les moments de leur vie en leur apportant les aides dont ils ont besoin au quotidien via les versement d'allocations variées.
- > **Lauréat du contrat-cadre PASS TERRITORIAL pour la troisième fois.**

11



Présentation de l'offre PLURÉLYA

Le contrat-cadre PASS Territorial 2021-2026

- > Un contrat mutualisé
- > Des services associés et personnalisés pour tous les agent-es
- > Un taux maîtrisé
- > Une garantie de taux de retour

12



Présentation de l'offre PLURÉLYA

À partir de 79 € par an
et par agent

La cotisation

> Une cotisation maîtrisée :

6 formules « clé en main » adaptées aux besoins des agent-es et aux contraintes budgétaires : 79 € (formule découverte PASS TERRITORIAL), 99 €, 149 €, 199 €, 249 € et 299 € TTC par an et par agent.

Quelle que soit la formule sélectionnée, les agent-es bénéficient de l'intégralité des prestations, seuls les montants des allocations diffèrent.

> Un engagement sur le taux de retour à l'échelle du contrat-cadre.

13



Présentation de l'offre PLURÉLYA

Les prestations

> Des prestations complètes qui améliorent le quotidien des agent·es dès 79 € par an et par agent : **facteur d'attractivité des ressources humaines et contribution du pouvoir d'achat.**

> **100 % des prestations accessibles en ligne** sur un espace personnel sécurisé

> Kit complet de communication (livrets des prestations, flyers de communication, vidéos didactiques, newsletters, réunions de présentation en visio ou en présentiels, ...)

> **La quasi intégralité des prestations n'est pas soumise à condition de ressources.**

> **Des tranches d'imposition attractives et exclusives :**

Tranche 1 : jusqu'à 1 200 €

Tranche 2 : de 1 201 € à 2 500 €

Tranche 3 : supérieur à 2 500 €

14



Les prestations



POUR LA FAMILLE :

- L'allocation naissance/adoption plénière
- L'allocation cadeau de Noël (carte cadeau valable 24 mois)
- L'allocation garde de jeunes enfants
- L'allocation mariage/pacs
- L'allocation permis de conduire
- L'allocation enfants handicapés
- L'allocation complémentaire enfants handicapés
- L'aide familiale ou aide-ménagère
- L'allocation décès
- L'allocation médailles et décorations
- L'allocation départ à la retraite
- Le titre CESU





Présentation de l'offre PLURÉLYA

Les prestations



POUR LA SCOLARITÉ :

L'allocation Collège (carte cadeau valable 2 ans) + frais de port offerts

L'allocation Lycée (carte cadeau valable 2 ans) + frais de port offerts

L'allocation études Post-Bac

De nombreux avantages offerts ou à prix réduits pour un encadrement scolaire renforcé et accessible (Acadomia, Domicours, Complétude, Kinougarde, la MAIF : soutien scolaire, ...)





Présentation de l'offre PLURÉLYA

Les prestations



POUR LE BUDGET :

L'aide exceptionnelle de Plurélya non remboursable :

Demande examinée par la commission des aides pour un secours pouvant être accordé lors de situation soudaine et non prévisible.

Des prêts déclinés en partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires :



Les prêts personnels de 500 € à 4 000 € durée de remboursement de 6 à 48 mois

Taux débiteur fixe : 0 %

Le prêt soins et santé de 500 € à 2 000 € durée de remboursement de 6 à 24 mois **Taux débiteur fixe : 0 %**

Le prêt « coup dur » de 500 € à 3 000 € durée de remboursement de 6 à 36 mois **Taux débiteur fixe : 0 %**



Présentation de l'offre PLURÉLYA

Les prestations

Tous les prêts à 0 % : scolarité, travaux, véhicule, biens d'équipement, soins et santé, ...

POUR LES ADHÉRENTS PLURÉLYA[®]
ÉCONOMISEZ SUR VOS INTÉRÊTS

Ensemble, construisons votre projet immobilier.

Crédit Social des Fonctionnaires
CSF

créserefi
Société de financement de la CSF
Crédit / Cofin

01 53 36 10 40
(côté d'un appel local)

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

* Exemple pour un prêt immobilier complémentaire d'un montant de 10 000 € sur 72 mois, vous remboursez 72 mensualités de 141,73 € avec assurance. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 0,66 % Fonds Mutual de Garantie et assurance Indosure, taux débiteur fixe 0 %. Montant total dû par l'emprunteur : 10 204,40 €. Montant total du coût du crédit : 204,40 € dont 190 € de participation au Fonds Mutual de Garantie et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité, Incapacité obligatoire de 1,45 €.

(1) CRÉSEREFI, la société de financement du Crédit Social des Fonctionnaires, 20 rue de la République 75002 Paris. RCS Paris B 321 477 319 - Courrier d'associés parviens à l'ORIAS sous le n° 07 022 547. Investisseurs : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris et ses partenaires parviens Le Banquet 540 SNC au capital de 124 403 500 €. Siège social : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Nanterre B 325 920 130 - Monteur d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 022 533. Investisseurs : nous proposons le prêt à base fixe + index bonus CSF + une mensualité unique de 10 000 € sur 72 mois à 0 % sans débiteur fixe.

Le prêt immobilier complémentaire est destiné à participer au financement de l'acquisition d'un bien immobilier, pour une résidence principale, secondaire ou locative, dans le neuf ou dans l'ancien, avec ou sans travaux, sous réserve de la réalisation du prêt immobilier avec intérêts d'un montant minimum de 60 000 € répartis par l'intermédiaire de CRÉSEREFI. Les intérêts de ce prêt à taux zéro sont pris en charge par l'association CSF dans la limite de l'enveloppe de bonification dévolue par la CSF de 25 000 €. Cette offre n'est pas cumulable avec un autre crédit bonifié par la CSF et n'est valable que pour une seule utilisation par foyer.

Concernant les autres offres de prêt immobiliers, les partenaires parviens de CRÉSEREFI sont : LGL, SA au capital de 1 047 860 375 € représentée par 258 557 557 actions entièrement libérées - Siège social : 19 rue de la République 75002 Paris - RCS Paris B 325 920 130 - Investisseurs : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Nanterre B 325 920 130 - Monteur d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 022 547. Investisseurs : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Nanterre B 325 920 130 - Monteur d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 022 533. Investisseurs : nous proposons le prêt à base fixe + index bonus CSF + une mensualité unique de 10 000 € sur 72 mois à 0 % sans débiteur fixe.

Les propositions de prêt sont réservées aux adhérents du CSF. Elles sont sous réserve d'acceptation de CRÉSEREFI et de ses partenaires parviens, après étude de votre situation financière. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes avancées. Conformément à la loi, aucun versement de caution n'est exigé par le prêteur avant l'obtention du prêt. L'emprunteur doit verser à l'intermédiaire du prêt à taux zéro, les intérêts de ce prêt.

CRÉSEREFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédits non exclusif de plusieurs établissements de crédits. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Le crédit CSF Assurance Epargne n° 4 904 est distribué par Crédit et prêt par CSF Assurance Epargne. Le contrat d'assurance n° 4 904 est distribué par CSF au capital de 1 500 000 €. Siège social : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Paris B 325 920 130 - Courrier d'associés parviens à l'ORIAS sous le n° 07 022 547. Investisseurs : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Nanterre B 325 920 130 - Monteur d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 022 533. Investisseurs : nous proposons le prêt à base fixe + index bonus CSF + une mensualité unique de 10 000 € sur 72 mois à 0 % sans débiteur fixe.

Le crédit CSF Assurance Epargne n° 4 904 est distribué par Crédit et prêt par CSF Assurance Epargne. Le contrat d'assurance n° 4 904 est distribué par CSF au capital de 1 500 000 €. Siège social : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Paris B 325 920 130 - Courrier d'associés parviens à l'ORIAS sous le n° 07 022 547. Investisseurs : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Nanterre B 325 920 130 - Monteur d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 022 533. Investisseurs : nous proposons le prêt à base fixe + index bonus CSF + une mensualité unique de 10 000 € sur 72 mois à 0 % sans débiteur fixe.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages réservés aux adhérents, il suffit d'acquiescer à un droit d'entrée unique et d'une cotisation annuelle. (1) pour plus d'informations, rendez-vous sur le service CSF. Pour en savoir plus consultez sur le site www.csf.fr. Un droit d'entrée et la 1^{ère} année de cotisation sont offerts aux bénéficiaires d'un prêt bonifié par Plurély.

LES PRÊTS, EN PARTENARIAT AVEC

CSF

POUR L'ENSEMBLE DES PRÊTS

Montant emprunté (jusqu'à)	1000 €	2000 €	3000 €	4000 €
Durée maximale de remboursement	18 mois	24 mois	36 mois	48 mois

- Les prêts proposés par PLURÉLYA sont confiés à un partenaire extérieur, le Crédit Social des Fonctionnaires via sa société de financement CRÉSEREFI. Ces prêts sont alloués sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par CRÉSEREFI.
- Le droit d'entrée à l'Association CSF et la 1^{ère} année de cotisation sont offerts aux bénéficiaires d'un prêt « Plurély »
- Les bénéficiaires des prêts sont tous les bénéficiaires actifs et retraités des établissements adhérents à PLURÉLYA et inscrits par leurs établissements sur la liste des bénéficiaires.
- Un bénéficiaire ne peut pas avoir plus de deux prêts aidés en cours de remboursement.
- Les montants et les durées des prêts sont ajustés au regard de la demande, de la dépense réellement engagée et de la situation du bénéficiaire. Le montant du prêt sera arrondi à la centaine supérieure dès le 1^{er} euro (sachant que le montant minimum de prêt est de 500 €).
- Les pièces indispensables à joindre au dossier de demande de prêt ainsi que les conditions complètes d'accord figurent sur l'attestation d'éligibilité et sont consultables sur le site PLURÉLYA (rubrique prestations) ou sur le site dédié www.csf.fr/pretsplurelya. Le mécanisme de demande est décrit sur la page précédente du présent guide.
- Le bénéficiaire du prêt pourra procéder au remboursement anticipé partiel ou total de son prêt, sans indemnité, sous réserve des modalités et des préavis prévus au contrat de prêt.

CSF

Les offres de prêts personnels de dispositif Plurély sont proposées par CRÉSEREFI, la société de financement du CSF. CRÉSEREFI : SA au capital de 161 403 500 €. RCS Paris B 325 477 319 - Siège social : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Paris B 325 477 319 - Courrier d'associés parviens à l'ORIAS sous le n° 07 022 547. Investisseurs : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. RCS Nanterre B 325 920 130 - Monteur d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 022 533. Investisseurs : nous proposons le prêt à base fixe + index bonus CSF + une mensualité unique de 10 000 € sur 72 mois à 0 % sans débiteur fixe.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 10 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages réservés aux adhérents, il suffit d'acquiescer à un droit d'entrée unique et d'une cotisation annuelle. (1) pour plus d'informations, rendez-vous sur le service CSF. Pour en savoir plus consultez sur le site www.csf.fr. Un droit d'entrée et la 1^{ère} année de cotisation sont offerts aux bénéficiaires d'un prêt bonifié par Plurély.

Rendez-vous sur WWW.CSF.FR/PRETSPLURELYA



Présentation de l'offre PLURÉLYA



Les prestations



POUR LES LOISIRS ET LA CULTURE :

Le Chèque Lire (valable 2 ans) + frais de port offerts

Le Chèque Culture (valable 2 ans) + frais de port offerts

Le Chèque Sport et Bien-être (valable 2 ans) + frais de port offerts

Le Coupon Sport (valable 2 ans) + frais de port offerts

Les différents partenaires : Wonderbox, Skimium, Skiset, UP, Actobi, ANCV, ...

19

 **Chèque
Lire**

**LE CHÈQUE SPORT
& BIEN-ÊTRE**
BY ACTOBI.COM

 **Chèque
Culture**


ancv
COUPON SPORT



Présentation de l'offre PLURÉLYA



Les prestations



POUR LES VACANCES :

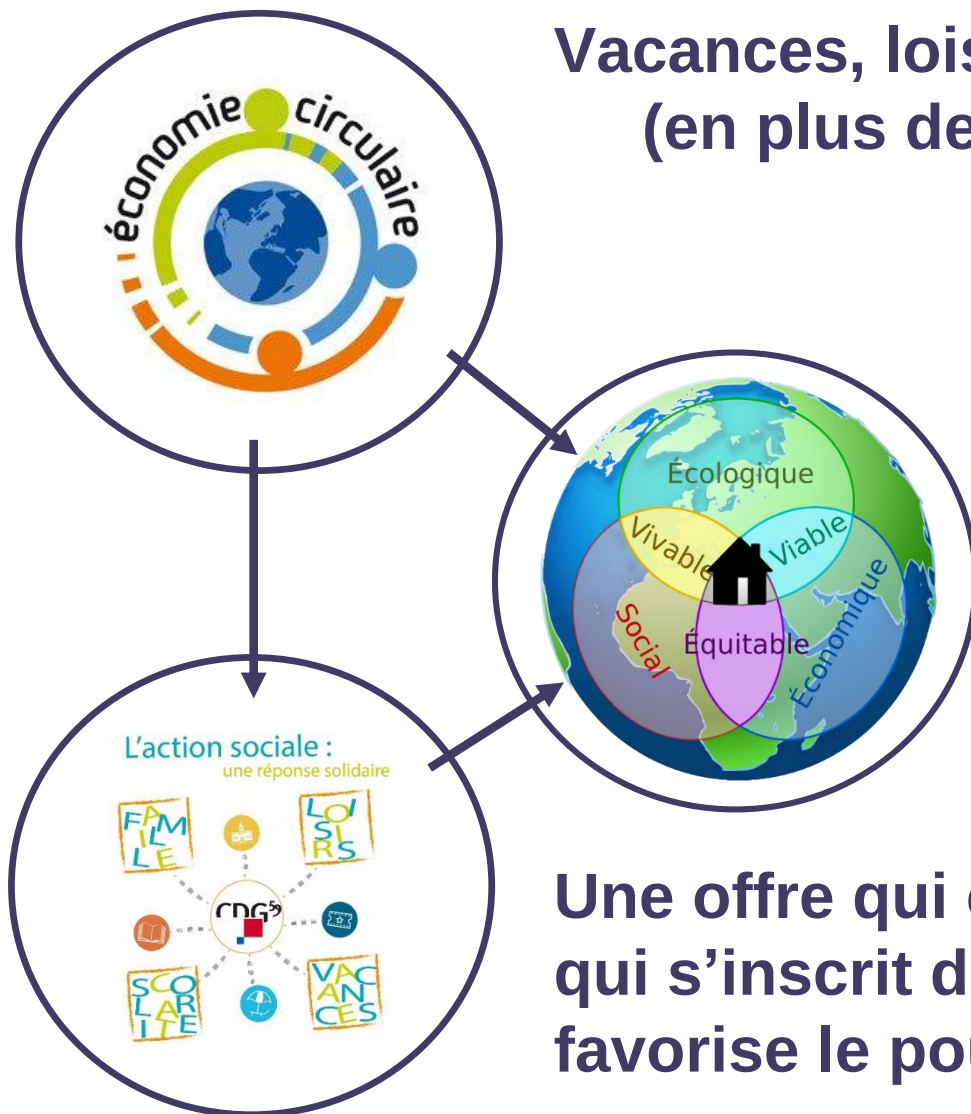
- L'allocation vacances enfants
- L'allocation ACM (centre aéré)
- L'allocation vacances adolescents
- L'allocation BAFA (cumulable avec les remises Céméa, Ifac, ...)
- L'allocation séjour linguistique (cumulables avec les remises partenaires SILK, Cei, ...)
- L'allocation séjours vacances
- L'épargne Chèques-Vacances
- Une multitude de réductions via nos partenaires : Club Med, Vacances Bleues, Fram, ...

20



Présentation de l'offre PLURÉLYA

Vacances, loisirs et bien d'autres services avec
(en plus de l'offre nationale Plurēlya)



Permet de bénéficier de nombreux avantages et d'une offre de proximité de surcroît évolutive (référencement permanent) !

21

Une offre qui contribue au développement local, qui s'inscrit dans l'économie circulaire et favorise le pouvoir d'achat des agents.



Présentation de l'offre PLURÉLYA

le cinéma

-20 à -40% toute l'année

PLURÉLYA vous offre
les frais d'envois !!



BONUS : e-billets disponibles et + de 5000
salles disponibles à prix CCE !

les parcs / zoos

-20 à -45% toute l'année

Frais d'envois offerts par PLURÉLYA !!



BONUS : e-billets disponibles et + de 80
parcs / zoos disponibles à prix CCE !



Présentation de l'offre PLURÉLYA

le shopping

-5 à -45% toute l'année

Frais d'envois offerts par PLURÉLYA !!



BONUS : + de 200 marques disponibles et des remises cumulables avec les promotions

Garrefour, Sporeka, Leroy Merlin, Aubert, Auchan, Castorama, Géant, Comptoir des Tonnelliers, Etam, Umicore, Conforama, B, Mac, BUT, Darty, Go Sport, HP, Groupe, Zalando

les vacances

-5 à -70% toute l'année



BONUS : trouvez le meilleur prix grâce au comparateur intégré et totalement impartial !

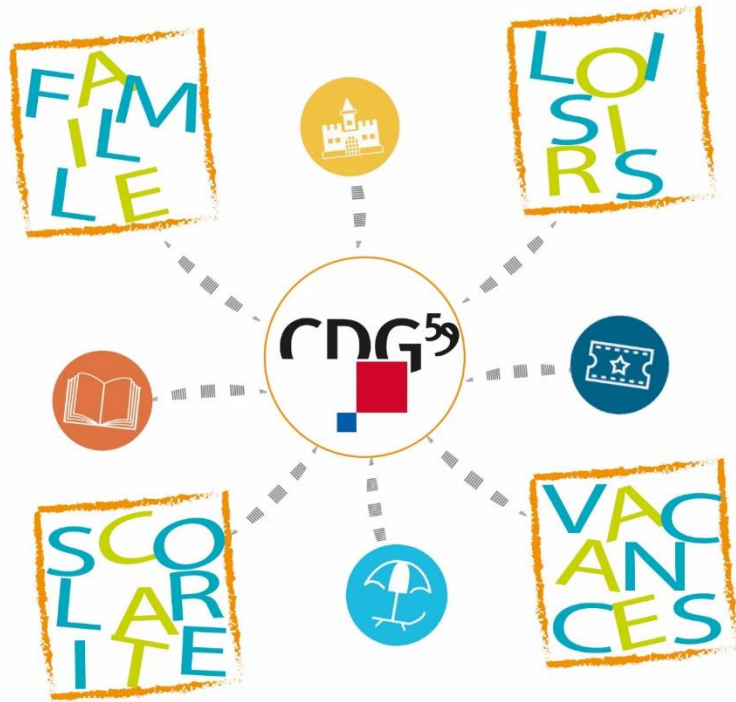
mmv, nemea, ResidHotel, Tchapi France, Pierre Vacances, Maeva, Enticefun, Belambra, Camping, Hor, Odalys, siblu, Mea Vacances, Vitalys, LAGRANGE, LOCATOUR, azureva, Camping, AP

23

Plurély

Confiez-nous la gestion
de vos œuvres sociales

L'action sociale : une réponse solidaire



Nous restons à votre écoute pour
tout complément d'information

Ressources :



[article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984](#), les Centres de gestion peuvent souscrire des contrats cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées.



www.cdg59.fr : [action sociale PASS territorial](#)



www.plurelya.fr

Contacts :

- **Arlette ADOUNI, Responsable du service finances et action sociale**
- **Céline ROSENDO, Assistante affaires financières et action sociale**

35

actionsociale@cdg59.fr

www.cdg59.fr : Accompagnement sur l'emploi et les RH / Accompagnement social des agent·es / Action sociale - PASS Territorial



Merci de votre attention

FAQ

Action sociale :
Le nouveau PASS Territorial du
CDG59 pour la période 2021-2026

www.cdg59.fr



Le Cdg59 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence  sous réserve d'apposer la mention :

«Source : Cdg59, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour»

